



Facture CA-2601-0435

En date du : 02/01/2026

TAKE A WASTE ELSAN CLINIQUE DU CAP D OR
 ELSAN CLINIQUE DU CAP D OR LA SEYNE SUR MER
 Chez Take A Waste
 24 Rue De Clichy
 75009 Paris
 France

Objet : Voici votre facture pour notre prestation de collecte et/ou valorisation sur la période : 01/12/2025 - 31/12/2025 . Pour consulter l'ensemble des informations relatives aux collectes, rendez-vous sur l'extranet client à l'adresse suivante : <https://mon-compte.alchimistes.co/>

Description	Qty	PU HT	TVA	Total HT
CT / Collecte	5,000	32,98 €/collecte	20,00 % (32,98)	164,90
CT / Traitement des biodéchets (qualité ***)	0,522	124,00 €/tonne	20,00 % (12,95)	64,73
CT / Échange et nettoyage des bacs	9,000	6,00 €/bac	20,00 % (10,80)	54,00

Montant HT 283,63 €

TVA 20,00% 56,73 €

Montant TTC 340,36 €

Total net à régler 340,36 €

Dates de service : 01/12/2025 - 31/12/2025
 Moyen de règlement : virement bancaire
 Date limite de règlement : 31/01/2026
 Banque : Crédit Mutuel - Compte Courant Professionnel Solstice
 BIC : CMCIFR2AXXX
 IBAN : FR7610278008640002004680188

Sauf stipulation contraire indiquée ci-avant, les factures sont payables à échéance "fin de mois" à compter de la date d'édition de la facture. Le Prestataire ne pratique pas l'escompte. Aucune retenue sur les paiements, aucune déduction sur le montant des factures, motivée ou non, n'est admise.

En cas de non-paiement intégral d'une facture à son échéance, le Client sera redevable de plein droit de quinze pourcent (15%) du montant impayé ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 40 (quarante) euros au titre des frais de recouvrement interne induits par le retard de paiement précité. Si les frais de recouvrement réellement engagés sont supérieurs à ce montant forfaitaire, notamment en cas de recours à un cabinet chargé des relances et mises en demeure, une indemnisation complémentaire sur justification pourra être demandée au Client.